



**ADDENDUM N° 1 AU CAHIER SPECIAL DES CHARGES
ENABEL BDI23004-10054 du 14/08/2026 : Marché de
services relatif à la “ Prestation visant l’intégration du
genre et la prévention des violences basées sur le genre
dans les centres de formation appuyés par le projet
Umwuga ni akazi (CEM, CFP et CFA)”**

Code Navision : BDI23004

Addendum n°1 au CSC BDI23004-10054 _pour services relatif à la “ Prestation visant l’intégration du genre et la prévention des violences basées sur le genre dans les centres de formation appuyés par le projet Umwuga ni akazi (CEM, CFP et CFA)”

L’Addendum porte uniquement sur la date limite de dépôt des offres et sur le Profil et expérience du prestataire.

5 TERMES DE REFERENCE

Le point 9 des termes de référence est changé comme suit :

Le prestataire peut être une personne morale ou un groupement de personnes physiques ou morales, dûment immatriculé ou représenté au Burundi. L’immatriculation locale au Burundi ne constitue toutefois pas une condition obligatoire de soumission. À ce titre, un cabinet international **non immatriculé ou représenté au Burundi** peut soumissionner seul ou dans le cadre d’un groupement, sous réserve de démontrer sa capacité à assurer la bonne exécution de la mission sur le territoire burundais.

À cet effet, le soumissionnaire devra démontrer, dans son offre et notamment à travers la méthodologie proposée, sa connaissance du contexte burundais ainsi que sa capacité à mobiliser les ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne exécution de la mission au Burundi. Il devra notamment justifier **d’une expérience pertinente au Burundi** ou dans un contexte similaire, en lien avec les prestations objet de la présente mission.

Le soumissionnaire devra fournir une attestation de bonne exécution, ou tout autre document probant permettant d’établir la réalité et la pertinence de ses interventions antérieures au Burundi ou dans un contexte similaire.

3.2 Publication officielle

3.2.1 Publication Enabel

Ce marché est publié sur le site Web d’Enabel (www.enabel.be) du 14/08/2026 au 11/09/2026. Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

9. Introduction des offres

Lire :

9.4 L'offre doit être introduite avant le 11 septembre 2026, à 10 heure 00 (GMT+2)

Au lieu de :

L'offre doit être introduite avant le 04 septembre 2026, à 10 heure 00 (GMT+2)

NB : Toutes les autres clauses du Cahier spécial de charges BDI23004-10054 et ses annexes demeurent inchangées. Le présent addendum est réputé faire partie intégrante du cahier spécial des charges et de toutes les annexes qui y sont jointes.